



présidence  
réseau et communication  
**représentation**  
formation  
prévention, citoyenneté et solidarité

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 25 janvier 2010

## **Masterisation de la formation des enseignants : maladresse ou duplicité.**

La FAGE s'inquiète du contenu de l'arrêté du 21 janvier 2010 relatif aux concours d'accès aux métiers de l'enseignement.

La réforme engagée depuis l'été 2008 visait à former les enseignants au niveau bac +5. Elle demandait aux établissements d'élaborer des maquettes de master prenant notamment en compte la présentation à ces concours.

Paradoxalement, cet arrêté impose aux étudiants d'être déjà titulaires d'un master (ou d'un diplôme équivalent) pour le présenter. Il remet ainsi en cause deux ans de travail et de concertation, en invalidant toutes les maquettes déjà élaborées en fonction des déclarations gouvernementales précédentes. En effet, celles-ci permettaient aux étudiants de passer les épreuves du concours pendant leur année de Master 2 et ainsi d'être titularisés à la sortie de leurs cursus.

L'absurdité de cet arrêté peut s'expliquer de deux manières.

Soit les difficultés de communication entre les ministères en charge de la réforme ont conduit à la production d'un document inepte voué à être rapidement corrigé, soit celui-ci constitue le premier pas, assumé, vers une nouvelle étape dans la formation des enseignants : un concours accessible après et non pendant le master. Même si on peut y voir la réponse aux inquiétudes concernant la surcharge de la cinquième année d'études, les conséquences seraient notamment :

- **une remise en cause totale de l'intérêt des masters** spécifiquement élaborés pour intégrer la préparation au concours pendant le cursus
- **un nouveau coup porté aux IUFM** dans la formation des enseignants
- **une ouverture du marché du bachotage à l'offre privée** conduisant à l'inégalité face au concours
- **une sélection sociale des candidats entre l'obtention du master et les résultats du concours**, puisque ces étudiants n'auront plus accès aux bourses

**La FAGE demande des explications immédiates sur les véritables intentions du gouvernement. Elle condamne sans réserve l'arrêté du 21 janvier 2010 qui démontre soit une maladresse indigne des plus hauts niveaux de responsabilité de l'Etat, soit une duplicité inacceptable à l'égard de la communauté universitaire.**

### contacts presse

**Claire Guichet**  
**Adrien Gantois**

Présidente de la FAGE      **06 86 63 41 44** - [claire.guichet@fage.org](mailto:claire.guichet@fage.org)  
Chargé de la communication   **06 47 98 45 89** - [adrien.gantois@fage.org](mailto:adrien.gantois@fage.org)

5 rue Frédéric Lemaître - 75020 Paris  
Tél. +33 1 40 33 70 70 - Fax +33 1 40 33 70 71

[www.fage.org](http://www.fage.org)

Organisation étudiante représentative membre du CNESER et du CNOUS  
Association agréée de jeunesse et d'éducation populaire, fondatrice de l'AFJ, membre de l'ESU et du CNAJEP